

Image not found or type unknown



Récupération sur succession

Par **DJYKY**, le **13/02/2009** à **16:28**

Bonjour,
Ma mère décédée l'année dernière était attributaire du FNS.
Je suis la seule héritière et je souhaite conserver la maison dont elle était propriétaire.
Je sais qu'il existe une récupération sur la succession à partir de 39000 €.
La maison a, à mon avis, été surestimée par le notaire (101000 €); une agence l'estime en dessous.
Sur quelle base la CRAM va-t-elle s'appuyer pour réclamer son dû ?
Merci de bien vouloir m'éclairer